



Paris, le 25 septembre 2018

Objet : Préavis de grève pour les personnels du CMN

Madame la Ministre,

Dans le cadre du préavis de grève déposé par l'intersyndicale CGT, SUD, FSU, UNSA, CFTC du ministère de la Culture, **nous déposons ce jour un préavis de grève pour le 2 octobre 2018 valable pour tous les agents du CMN.**

Nos revendications sont :

- **Le retrait du projet de gestion directe des personnels titulaires ;**
- L'arrêt des projets d'externalisation et la réinternalisation des missions externalisées pour un service public de plein exercice ;
- La création d'emplois statutaires répondant aux besoins des populations et du service public, afin de résorber la précarité et le sous-effectif chronique au CMN : 35 postes de jardiniers , 50 d'agents d'accueil et de surveillance et 20 postes en entretien maintenance ;
- L'augmentation générale des salaires : le dégel du point d'indice et un meilleur déroulement de carrière ;
- **La mise en place d'une « matrice de transfert » négociée avec les organisations syndicales pour les agents ayant passé les concours Sauvadet afin d'assurer qu'ils soient affectés à leurs postes d'origine (sauf demande contraire de l'agent) ;**
- La fin de toutes les formes de rémunérations au mérite (RIFSEEP). Pour une véritable équité de traitement de tous les agents du ministère de la Culture.
- L'annulation du jour de carence pour tous les agents ;
- Le retrait du projet gouvernemental de « prélèvement de l'impôt à la source ;
- **La généralisation à tous les agents du CMN des tickets restaurants et de la restauration collective sans conditions au 1^{er} janvier 2019 à l'ensemble des agents du CMN sur tout le territoire puisque le CMN en réunion de négociation du 25 mai a reconnu que l'établissement était en capacité de la faire ;**
- **L'augmentation de la valeur faciale des tickets-restaurants à 8,50 € (seuil en dessous duquel les tickets-restaurants ne sont pas imposables) ;**
- Une réelle lutte contre la souffrance au travail au CMN ;
- L'application de la prime/compensation pénibilité à tous les agents du CMN (contractuels et titulaires) travaillant sur des postes pénibles et une augmentation de celle-ci sur les postes les plus exposés ;
- Une revalorisation de la dotation habillement à 500€ pour rattraper plus de 15 ans de stagnation à 380€ ;

- l'application de la compensation de sujétion particulière relative aux agents contractuels se déplaçant fréquemment ;
- Le passage aux 32 heures sans perte de rémunération ;
- Le renforcement de la politique scientifique et culturelle du CMN ;
- **Un véritable service public au service de toutes et tous sur le territoire : maintien et renforcement du statut général des fonctionnaires, un statut général unifié, renforcement des statuts particuliers des fonctionnaires garantissant la primauté des concours, des corps, la revalorisation et les déroulements de carrière.**
- **Pour les agents vacataires :**
 - l'application du délai de carence sur le poste et non pas sur l'agent ;
 - la mise en place de contrats sur le temps prévisible du besoin et non au mois le mois ;
 - le remplacement des postes en attente d'un titulaire et des agents en longue maladie par des agents en article 6.5 (contrat de remplacement en attente d'affectation d'un titulaire) et 6.4 (contrat de remplacement d'un agent en longue maladie) ;
 - La mise en place d'une bourse à l'emploi pour les agents vacataires, permettant d'effectuer leur délai de carence sur un autre poste au CMN dans la même résidence administrative ;
 - Un temps de travail minimal à 70 % d'un temps plein ;
 - La revalorisation de leurs compensations pour travail dominical et jours fériés à égalité avec les autres agents non-titulaires de l'établissement.
- **Pour les animateurs du patrimoine :**
 - La mise en place de contrats de travail ;
 - La fin de l'externalisation de leurs missions ;
 - La reconnaissance de leur existence et de leur place parmi les personnels du CMN ;
 - La revalorisation de leur rémunération.

Conformément à la réglementation, nous restons à votre disposition pour toute négociation pendant la durée de ce préavis.

Je vous prie de recevoir, Madame la Ministre de la Culture et de la Communication, l'expression de ma haute considération.

Sophie Méreau, secrétaire générale du SNMH-CGT :



Copie à :

Monsieur Philippe Belaval, Président du Centre des Monuments Nationaux
 Madame Laurence Tison-Vuillaume, Directrice de cabinet de la Ministre de la Culture
 Monsieur Denis Declerck, Conseiller social de la Ministre de la Culture
 Monsieur Jean-Michel Loyer-Hascoet, Directeur général des Patrimoines par intérim
 Madame Valérie Renault, Secrétaire générale de la CGT-Culture